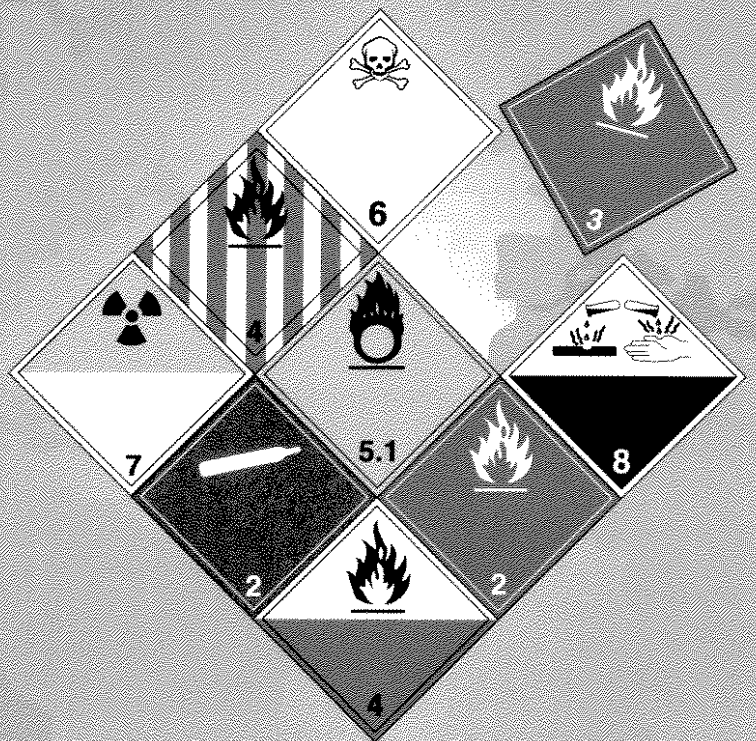


2004 Guide des Mesures d'Urgence



UN GUIDE DESTINÉ AUX PREMIERS
INTERVENANTS SUR LES MESURES
D'URGENCE AU COURS DE LA PHASE
INITIALE D'UN INCIDENT METTANT EN
CAUSE DES MARCHANDISES
DANGEREUSES

MESURES D'URGENCE**INCENDIE**

- **NE PAS ÉTEINDRE UNE FUITE DE GAZ EN FEU, À MOINS DE POUVOIR STOPPER LA FUITE.**

ATTENTION: L'hydrogène (UN1049) et le deutérium (UN1957) brûlent avec une flamme invisible.

Incendie mineur

- Poudre chimique sèche ou CO₂.

Incendie majeur

- Eau pulvérisée ou en brouillard.
- Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie impliquant des Citernes

- Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.
- Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.
- Ne pas appliquer d'eau au point de fuite ou sur les dispositifs de sécurité afin d'éviter l'obstruction par la glace.
- Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.
- **TOUJOURS** se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.
- Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

DÉVERSEMENT OU FUITE

- **ÉLIMINER** du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes).
- Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
- Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé.
- Si sans risque, arrêter la fuite.
- Si possible, retourner le contenant pour laisser fuir le gaz plutôt que le liquide.
- Utiliser un brouillard d'eau pour détourner ou réduire les émanations. Empêcher les eaux de ruissellement d'entrer en contact avec la substance déversée.
- Ne pas appliquer d'eau sur le déversement ou au point de fuite.
- Empêcher la dispersion de vapeurs aux égouts, aux systèmes de ventilation et aux endroits clos.
 - Isoler la zone jusqu'à la dispersion des gaz.

ATTENTION: Lors d'un contact avec des liquides réfrigérés/cryogéniques, plusieurs matériaux deviennent fragiles. Ils peuvent alors se briser facilement.

PREMIERS SOINS

- Transporter la victime à l'air frais.
 - Contacter le 911 ou les services médicaux d'urgence.
 - En cas d'arrêt respiratoire, appliquer la respiration artificielle.
- En cas de gêne respiratoire, donner de l'oxygène.
- Enlever vêtements et souliers contaminés puis les isoler.
- Tout vêtement gelé sur la peau devrait être dégelé avant d'être enlevé.
- En cas de contact avec le gaz liquéfié, dégelé les engelures en utilisant de l'eau tiède.
- En cas de brûlure, refroidir immédiatement la zone affectée le plus longtemps possible avec de l'eau froide. Ne pas enlever les vêtements si ces derniers sont collés à la peau.
 - Calmer la victime et la couvrir chaudement.
- Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité.

RISQUES POTENTIELS**INCENDIE OU EXPLOSION****• EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.**

- S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes.
- Forme des mélanges explosifs avec l'air. • Les vapeurs de gaz liquéfiés sont initialement plus lourdes que l'air et se diffusent au ras du sol.

ATTENTION: L'hydrogène (UN1049), le deutérium (UN1957) et le méthane (UN1971) sont plus légers que l'air et auront tendance à monter dans l'air. Un feu d'hydrogène ou de deutérium est difficile à détecter car ils brûlent avec une flamme invisible. Utiliser une méthode alternative de détection (caméra thermique, manche à balais, etc.)

- Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de fuite.
- Les bouteilles à gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz inflammables par les dispositifs de sécurité.
- Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés.
- Les bouteilles à gaz brisées peuvent s'autopropulser violemment.

SANTÉ

- Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou l'asphyxie sans avertissement.
- Certaines peuvent être irritantes si inhalées à fortes concentrations.
- Le contact avec le gaz ou le gaz liquéfié peut causer de graves blessures, des brûlures et/ou des engelures. • Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **COMPOSER le numéro de téléphone d'urgence indiqué sur les documents d'expédition. Si non-disponibles ou aucune réponse, COMPOSER le numéro d'urgence approprié indiqué à l'intérieur de la couverture arrière du guide.**
- Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 100 mètres autour du site du déversement ou de la fuite.
- Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. • Demeurer en amont du vent.
- Plusieurs gaz sont plus lourds que l'air et se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes).
- Éviter les dépressions de terrain.

VÊTEMENTS DE PROTECTION

- Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive.
- Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée. • Toujours porter des vêtements de protection thermique pour manipuler des liquides réfrigérés/cryogéniques.

ÉVACUATION**Déversement majeur**

- Envisager une première évacuation d'une distance de 800 mètres sous le vent.

Incendie

- Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 1600 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 1600 mètres dans toutes les directions.

**CE DOCUMENT NE SERT PAS DE GUIDE DE
CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT SUR
LE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
OU POUR GÉNÉRER DES DOCUMENTS DE SÉCURITÉ
EN MILIEU DE TRAVAIL POUR DES PRODUITS
CHIMIQUES SPÉCIFIQUES**

NON DESTINÉ À LA VENTE

**Ce document est distribué gratuitement aux organismes chargés de la
sécurité publique et ne peut être vendu.**



U.S. Department of Transportation
Research and Special Programs Administration



Transports
Canada
Sécurité et sûreté

Transport
Canada
Safety and Security



Secretariat of Transport and Communications